



**CONSTRUCTION
ET BOIS**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LE SAVIEZ-VOUS !!!!!



COLAS France a lancé une restructuration avec suppression de plus de 450 postes et en plus une négociation sur l'ensemble de COLAS France.

Et que va-t-il vous arriver dès janvier 2021 ???

- Fusion des régions en une seule
- Suppression de la prime d'ancienneté
- Heures supplémentaires payées à 10%
- Possibilité de récupérer les heures d'intempéries
- Planning à 1680 h au lieu des 1607
- Pour les chauffeurs, Conducteur d'Engins, Maçons et autres qui conduisent pour se rendre au chantier, l'heure de conduite dérogatoire pas travail effectif basée sur un accord de 1936 soit 85 ans

Saviez-vous que les heures supplémentaires payées à 10% sont moins payées que le prévoit le code du travail (25%).

Seul un accord d'entreprise avec les syndicats majoritaires peut déroger au code du travail... COLAS, premier groupe de TP, a donc signé un accord défavorable, en-dessous de ce que prévoit code du travail. Même nos concurrents n'ont pas osé le faire (Eurovia, Eiffage).

MERCI aux signataires de nous accorder moins que le code du travail... Voilà comment FO Route et CFTC Route souhaitent aux Salarié(e)s COLAS une bonne année 2021 !!! (Ou plutôt 1936).

La Route avance, les Salarié(e)s reculent !!

**Rejoignez une organisation
syndicale indépendante
La CFDT s'engage pour chacun,
agit pour tous**



www.cfdt-construction-bois.fr



[Twitter.com/fncbcfdt](https://twitter.com/fncbcfdt)



[Facebook.com/fncbcfdt](https://facebook.com/fncbcfdt)

Pour plus d'info contacter les élus CFDT COLAS

- Région Nord : Gilles Gibaud au 06.50.74.66.70
- Région centre : Xavier Bédignans au 06.03.92.05.14 ou Ali Boudil au 06.73.17.54.99
- Région Sud : Philippe Lopez au 06.42.02.29.00 ou Pascal Marigliani au 06.08.93.20.85 ou Olivier Rodrigues au 06.13.80.76.53